

Bordereau de signature

DEC2016_0200



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	08/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	08/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-08)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 08/12/2016

DEC2016_0200

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/073 RELATIF AU SPECTACLE « FABRICE EULRY – DECONCERTO POUR UN SEUL HOMME ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-3° a),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la proposition de la Sarl KARAVANE PRODUCTIONS, relative au spectacle « Fabrice Eulry – Deconcerto pour un seul homme » dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 28 » et de la catégorie 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

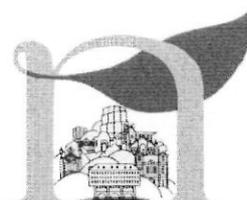
DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Sarl KARAVANE PRODUCTIONS, sise 9 rue Ambroise Paré 75010 PARIS, représentée par Monsieur Jean-René POUILLY, agissant en qualité de Directeur Général, le marché public de services N°2016/073 relatif au spectacle « Fabrice Eulry – Deconcerto pour un seul homme », le Samedi 25 mars 2017 à 20h30 à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel, concernant une représentation, pour un montant global de 4.000,00 euros HT soit 4.220,00 euros TTC (TVA 5,5 %), hors frais de repas, à régler par mandat administratif sur présentation de facture, comme suit :

- 2.110,00 € TTC à la notification,
- 2.110,00 € TTC suite à la représentation

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_

0200

portant sur la conclusion du marché public de services n°2016/073- Spectacle « Deconcerto »

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 5 DEC. 2016

Le Maire,

D. Vachez

Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	08 DEC. 2016
Affiché le	08 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	08 DEC. 2016

2/2

